

Résolution

sur la coopération internationale face aux défis des déplacés climatiques

Yaoundé (Cameroun) – 7 et 8 juillet 2026

CONSIDÉRANT

l'engagement des États de la Francophonie au respect des droits de l'homme, tels qu'inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et notamment celui à la dignité humaine, à la vie, à la libre circulation, à l'asile, ainsi qu'à un niveau de vie suffisant, et que le changement climatique menace le respect de ces droits fondamentaux ;

SE REFERANT

au Pacte Mondial sur les réfugiés adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 décembre 2018 ainsi que les orientations stratégiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour la période 2022-2026 et celles de l'Organisation internationale pour les migrations pour la période 2024-2028, qui réaffirment l'obligation de garantir un accueil digne, sécurisé et coordonné aux personnes déplacées à travers une gouvernance globale partagée ;

RAPELLANT

que la majorité des États membres de la Francophonie ont ratifié l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement climatique par la mobilisation de fonds publics et privés et à renforcer une solidarité internationale d'ordre financier et logistique envers les pays les plus exposés aux conséquences du changement climatique ;

PRENANT NOTE

de la Résolution « Politiques et programmes impliquant les jeunes » (A/RES/76/137 de 2021) de l'Organisation des Nations Unies, qui souligne le potentiel transformateur et le rôle moteur des jeunes, qu'ils soient locaux ou déplacés, dans la construction de sociétés résilientes, solidaires et ouvertes à la diversité ;

SALUANT

le rôle pionnier des États membres de l'Union africaine qui, par l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2009), ont posé les jalons d'une reconnaissance juridique des déplacements liés aux catastrophes naturelles ;

CONSTATANT	le fait que les déplacements climatiques sont provoqués par des phénomènes de plus en plus fréquents et intenses, tels que les inondations, les sécheresses, la désertification, les incendies, les tempêtes, les cyclones et la montée du niveau de la mer d'après le rapport de l'Organisation météorologique mondiale du 19 mars 2025 ;
PRÉOCCUPÉE	par l'injustice climatique persistante, mise en avant par le rapport de 2025 du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat ;
ALARMÉE	par les 216 millions de personnes qui, d'ici 2050, risquent d'être contraintes de migrer à l'intérieur de leur pays si les États n'entreprennent pas d'actions pour lutter contre le changement climatique, selon le rapport Groundswell publié le 13 septembre 2021 par le groupe de la Banque mondiale ;
CONVAINCUE	que l'inclusion réussie des populations déplacées repose sur leur participation active à la vie sociale, économique et civique des communautés d'accueil, et que leur autonomisation est un facteur clé pour briser les dynamiques d'isolement et de discrimination.

La Commission des affaires économiques, sociales et environnementales du Parlement francophone des jeunes (PFJ) réunie à Yaoundé les 7 et 8 juillet 2026,

DEMANDE	aux États membres de la Francophonie la création du statut de déplacé climatique défini comme un individu contraint de quitter son lieu de résidence habituel, de manière temporaire ou permanente, en raison des effets du changement climatique qui rendent son maintien sur place impossible ou dangereusement compromis ;
ENCOURAGE	la création de programmes de sensibilisation et de modules scolaires sur le changement climatique, le déplacement climatique et la solidarité internationale, appuyés par des campagnes médiatiques et des projets locaux dirigés par les jeunes ;

RECOMMANDE	que les États membres de la Francophonie alignent leurs politiques budgétaires, fiscales et d'investissement vers des activités à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilientes au climat, tout en fournissant un appui financier, renforcé aux pays en développement pour leur permettre de prendre des mesures plus ambitieuses afin de prévenir les déplacements climatiques ;
DEMANDE	que les mécanismes financiers multilatéraux créent des guichets spécifiques pour financer des projets portés ou co-portés par des jeunes et des communautés vulnérables aux déplacements climatiques, en assurant un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation ;
PRÉCONISE	la mise en place de systèmes d'alerte précoce et d'infrastructures résilientes à travers la communauté internationale pour les zones fortement exposées aux effets du changement climatique, avec l'appui des autorités locales ainsi que la coopération entre les États sur le renforcement de la protection des groupes les plus vulnérables en leur garantissant l'accès aux besoins essentiels ;
INVITE	les États membres de la Francophonie à renforcer leur coopération avec les organisations internationales, telles que le Haut commissariat des Nations unies aux réfugiés et l'Organisation internationale des migrations afin d'identifier, de recenser et de documenter les personnes déplacées pour raisons climatiques ;
SUGGERE	aux États membres de la Francophonie de renforcer la coopération internationale afin de consolider les mécanismes juridiques existants et d'organiser un accueil coordonné des déplacés climatiques en mettant l'accent sur les conditions d'hébergement et d'encadrement conformément aux droits humains ;
RECOMMANDE	aux gouvernements nationaux, régionaux et locaux d'adopter une approche coordonnée de la mobilité climatique, fondée sur une hiérarchisation des réponses qui privilégie la prévention et un renforcement des politiques d'adaptation et de résilience locale, le cas échéant, des solutions de relocalisation à l'échelle nationale, régionale ou, en dernier recours, internationale ;

INVITE

les États membres de la Francophonie à favoriser le financement et l'investissement au niveau national, régional et international pour l'inclusion sociale et économique des déplacés climatiques, à mobiliser les diasporas ainsi que les jeunes entrepreneurs pour développer des projets d'énergies renouvelables, d'économie circulaire et de solutions fondées sur la nature dans les territoires affectés par les déplacements climatiques ;

EXHORTE

l'Organisation internationale de la Francophonie à financer le déploiement d'un réseau international de jeunes formés pour animer des programmes de parrainage, faciliter l'accès des nouveaux déplacés climatiques aux services éducatifs ou numériques, dynamiser l'inclusion par des initiatives sportives et culturelles intergénérationnelles.